

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 25 juin 2024 à 13h30

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) 173 avenue Paul Vaillant Couturier, Salle n° 1

EN UN LOT

Les biens et droits immobiliers sis à **NOISY LE SEC (93)**

233 avenue de Rosny

cadastrés section C numéro 233

LOT NUMÉRO 3 : Un **APPARTEMENT** dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée à droite comprenant : entrée et couloir, salle d'eau avec WC, cuisine, salon, une chambre.

Les lieux sont loués et occupés.

Cette vente a lieu à la requête du **Syndicat des Copropriétaires de la Copropriété sise 233 Avenue de Rosny, 93130 NOISY-LE-SEC**, représenté par représenté par la SELARL BLERIOT & Associés, Administrateur judiciaire, demeurant 26 Chemin de la Madeleine, 93000 BOBIGNY, suivant Ordonnance en date du 1^{er} octobre 2018, transférant à cette dernière les missions précédemment confiées à Maître Philippe BLERIOT, Administrateur Judiciaire, nommé à cette fonction suivant Ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY en date du 23 janvier 2015, régulièrement renouvelée depuis lors, ayant pour Avocat Maître Jean-Claude GUIBERE, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE À PRIX : 20.000,00 €
(VINGT MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de la SEINE SAINT DENIS.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 14 mai 2024, par l'Avocat poursuivant, Signé Maître JC GUIBERE.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître **Jean-Claude GUIBERE**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 34 rue de Bourgogne (93000) BOBIGNY, **TEL. 01.48.969.969**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 24/01498)

Sur INTERNET : www.vench.fr www.avoventes.fr

Sur les lieux pour visiter, le **lundi 17 juin 2024 de 14h00 à 14h30**